

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n° 19
FÉVRIER 2018

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE PRATIQUE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Ont participé: Stephen Charlieu, Béatrice Gilliéron, Patrick Gilliéron, Marc Leroy, Nicole Meunier, Dora Surdeau, Claire Vigneron.
Directeur de la publication: Jean-Claude Kuentz - Réalisation: www.21octobre.fr - Graphisme: www.sebastienbeauvilain.com

À LIRE

LES FUSIONS P.4

LE RESTAURANT
DES ENFANTS P.12

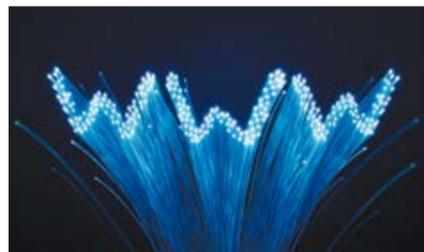
ANNIVERSAIRE
DE NOTRE CLOCHER P.16



EN BREF

LA DÉCARBONATATION PROMISE !

SUEZ EAU FRANCE réalise, sur son installation de Flins-Aubergenville, la construction d'une unité de «décarbonatation» collective. À compter du 1^{er} juillet 2018, SUEZ EAU FRANCE pourra s'engager à nous fournir une eau décarbonatée (TH Ca = 15 °F +/- 2°). Les inconvénients liés au calcaire dans l'eau seront ainsi très atténués. L'eau conservera un minimum de calcium et de magnésium, conforme aux recommandations sanitaires. Il y aura une légère répercussion sur le prix de l'eau. Mais, en plus d'un réel confort (réduction significative de l'assèchement de la peau et du dépôt de tartre), les foyers pourront réaliser environ 150 euros d'économies (moins consommation de sel adoucissant et d'énergie pour chauffer l'eau, durée de vie prolongée des chaudières, chauffe-eau et autres équipements électriques).



LA FIBRE EN VUE !

Le titre d'un récent «QDN?» la surnommait «Le serpent de verre!». Eh bien... la concurrence le fait bouger! Yvelines Fibre, filiale de TDF, s'engage à déployer un réseau fibre optique dans les zones peu denses des Yvelines pour 110 000 foyers yvelinois (dont 35 000 avant fin 2018). C'est la première fois, dit Yvelines Fibre, qu'une opération de construction de réseau Très Haut Débit en zone rurale (un investissement de 120 millions de €) intervient sans faire appel à l'investissement public. Sur la commune



LES BOITES À LIVRE...

C'est une idée qui court les rues (par exemple celle de la Gouttière) ou les Centres commerciaux (par exemple Grand-Plaisir...). Le Lion's Club, depuis plusieurs mois, avait promis d'en gâter les Neauphléens. Deux belles boîtes sont arrivées sous (et avec...) le déluge de janvier. Vous les verrez bientôt...



de Neauphle-le-Château, rattachée au NRO de TREMBLAY SUR MAULDRE, 6 points de Mutualisation vont être installés au cours du 1^{er} trimestre 2018. Les travaux de voirie et le tirage de la fibre optique se dérouleront au cours de l'année 2019.

ORANGE, qui dispose d'un NRO à Neauphle-le-Château, est prête à aller très vite avec ses clients de notre commune qu'elle pourrait équiper vers octobre ou novembre de cette année. Quand on sait que les vieux fils de cuivre tombent en poudre (certains Neauphléens ont un débit anémique), qu'ils sont très coûteux à remplacer alors que la fibre est inaltérable, on ne peut que se réjouir d'une telle concurrence. À suivre...

CARENCE

Selon les dispositions de l'article 55 de la loi SRU, la commune est en déficit en matière de logements sociaux : elle n'offre que 98 logements sociaux alors qu'elle devrait en comptabiliser 370. Jugée «en carence», Neauphle-le-Château se voit imposer un minimum de 30 % de logements locatifs sociaux pour les futurs programmes immobiliers. Les dossiers de permis de construire et d'urbanisme seront, tant que la carence durera, traités à la préfecture. Enfin une pénalité financière pour un montant de 180 000 € est à prévoir pour 2018. Dans le département, 18 autres communes connaissent le même sort, suscitant, dit par exemple la maire des Clayes-sous-Bois², «sentiment de colère et d'injustice».



JEUX D'ENFANTS

Après quelques bonnes années à être maltraités au-delà de toute mesure, les jeux de plein air qui meublaient la cour de l'école maternelle et amusaient tant leurs tortionnaires, nos chères petites têtes, ont dû être remplacés. De nouveaux jeux, conçus pour encaisser les coups et faire jouer en toute sécurité, ont été installés après la rentrée. ■

1. voir le «QDN» n°13 de décembre 2016, page 6 : «Trop ou trop peu?»
2. Voir le reportage de RTV78 (<https://www.youtube.com/watch?v=nFEGlhbnDoM&feature=youtu.be>)

JOURS D'EXCEPTION À NEAUPHLE



Au revoir S-I

*Pour un temps tu t'assoupis...
Je viens de dire merci
Pour tout ce que tu m'as donné
Pour ceux que tu m'as fait rencontrer,
Tant de gens dévoués.*

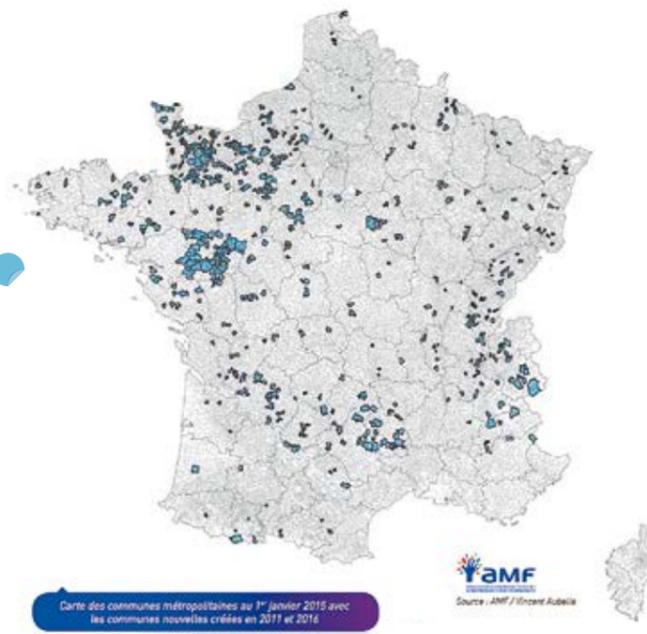
*Les hurlants vents de Novembre,
Les vives bourrasques de Décembre,
Quand l'hiver sera traversé
Te laisseront mieux apprécier.*

*Tu t'éveilleras un matin
Comme l'abeille dans son essaim
Tu t'étireras, tu repartiras,
À nouveau t'envoleras !*

*Ainsi va la vie,
Soleil et intempéries.
Ainsi, pour tout ce qui me fut appris*

YVETTE ROCHER, MEMBRE DU S-I.

Communes nouvelles créées entre 2011 et 2016
France Métropolitaine



LES FUSIONS

IL S'AGIT DE POLITIQUE. ET DE PROXIMITÉ PUISQUE LES QUESTIONS QUE NOUS ABORDONS ICI TOUCHENT AUTANT L'ENCEINTE DE NOTRE TERRITOIRE QUE CELLE DE NOTRE RÉGION. LES FUSIONS SONT EN FUSION, C'EST-À-DIRE EN TOTALE CONFUSION.

L'objectif de cet article est d'informer sur les processus, les bénéfices et les désavantages qui peuvent être, dans l'état actuel, attendus, sachant que notre commune est doublement touchée : par les communes et par le Grand Paris. Rien n'est fait, rien n'est décidé. Il est fort à parier que l'actuel gouvernement qui a mis de côté la politique territoriale et a ainsi soulevé l'indignation, devra plutôt tôt que tard, définir une ligne à appliquer. Même si le sujet est ardu, il est bon de savoir ce que nous devons attendre.

1. LES COMMUNES

Depuis la Révolution française qui a créé, estime-t-on, 44 000 communes héritées des paroisses, le découpage de nos municipalités n'a pratiquement pas bougé après les réformes de Napoléon en 1806 qui les ont ramenées à 36 000. Mais depuis le septennat de Georges Pompidou, la France tente de réorganiser ce puzzle et d'amorcer un rattrapage de modernisation que les Allemands, les Italiens ou les Anglais, pour ne citer qu'eux, ont réalisé il y a plus d'une dizaine d'années...

UNE HISTOIRE DE PLUS DE QUARANTE ANS...

Tout a commencé il y a plus de quarante ans avec la loi Marcellin qui n'a pas eu un immense succès puisque beaucoup des communes qui s'étaient associées y ont renoncé quatre ans après. En 1975, la loi dite RTC (Réforme des Collectivités Territoriales) n'a pas davantage remporté l'adhésion : 25 communes nouvelles seulement ont été créées. Le législateur a corrigé sa « RTC » par la loi du 16 mars 2015 portée, au nom de l'AMF, par Jacques Pélissard. Elle a été complétée le 8 novembre 2016 par le texte du sénateur Bruno Sido. Ces deux modifications,

correspondant aux besoins des municipalités, donnent à la création de communes nouvelles un cadre souple, évolutif qui permet aux communes fondatrices d'être fortes et vivantes. Cette liberté de fonctionnement donnée aux communes nouvelles ne pouvait venir que du terrain, pragmatique par pratique.

POURQUOI FUSIONNER ?

Même s'il existe une grande gamme de raisons, la motivation numéro 1 est le développement des moyens humains et financiers. La fusion permet d'optimiser lorsque le nombre de fonctionnaires territoriaux spécialisés (voirie, administration, écoles...) est juste suffisant pour assurer le minimum de services aux habitants ; lorsque les finances ne permettent pas d'acheter du matériel coûteux (camionnettes, saleuse, débroussailluse, par exemple...); lorsque les ambitions en équipements collectifs sont limitées par la baisse des ressources qui dépendent désormais directement de l'État.

Si cette opération peut sauver de toutes petites communes rurales, elle s'avère aussi utile à des communes moyennes qui trouvent le moyen de dépenser mieux, de faire plus avec moins et de s'attacher des compétences qui leur seraient inabordables. Un spécialiste informatique ne trouvera pas à s'occuper dans une commune de 3 000 habitants, mais sera très utile auprès d'un groupement d'une vingtaine de milliers.

Il y a aussi une raison politique : le regroupement permet de peser sur l'environnement territorial, de faire entendre une voix plus forte dans les communautés de communes, de disposer, au



MODE DU CHANGEMENT DE NOMS	NOMBRE DE COMMUNES
Nom de la commune la plus importante	88
Nom de la commune la plus importante avec un déterminatif faisant référence à la géographie	91
Accolement des deux noms	120
Simplification	4
Total maintien de tout ou partie du nom d'une ou plusieurs communes ou partie du nom d'une des communes	303
Contraction des syllabes	13
Contraction des syllabes ou des noms	16
Contraction nom de rivières	4
Invention	4
Géographie	141
Histoire	6
Total des changements importants apportés au nom des communes nouvelles	171

sein des conseils d'élus, de davantage de talents expérimentés. Enfin, les financements par subventions sont plus importants, c'est évident, pour des populations plus nombreuses.

COMMENT FUSIONNER ?

La fusion résulte d'un long processus, parfaitement démocratique. Ne craignez pas de vous réveiller un beau matin « fusionné » à votre insu. L'initiative a pour point de départ les Conseils municipaux de chaque commune dont les territoires doivent être limitrophes. Alors se forment des groupes de travail sur la définition d'une charte (les objectifs de la fusion), la gouvernance (les communes déléguées, les conseils communaux, les mairies annexes...) le personnel et les finances. Des réunions publiques, autant au niveau des agents que de la population, permettent aux conseils de débattre et d'affiner la charte. C'est une fois que ce travail préparatoire est

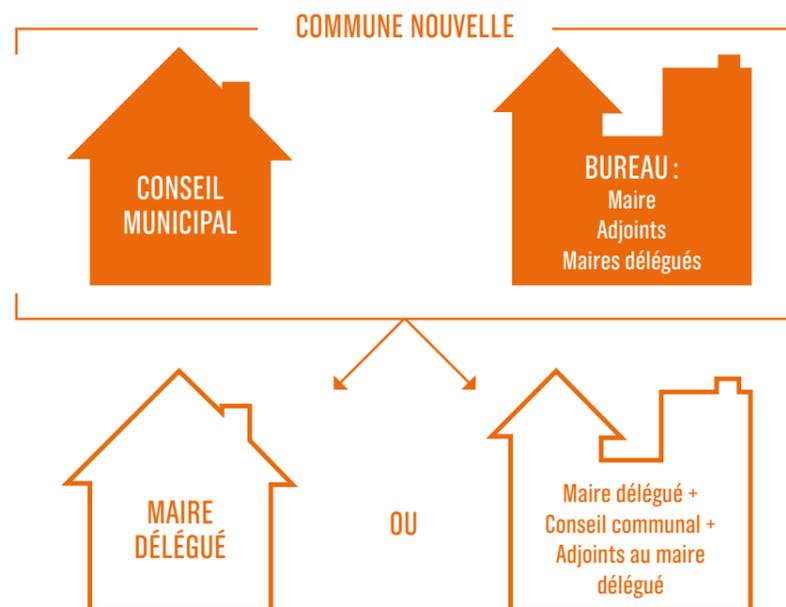
bien défini que les conseils, représentant plus des 2/3 des populations concernées, se prononcent : les 2/3 des conseillers doivent formellement voter pour le projet. Si le vote est favorable, le Préfet prononce la création de la commune nouvelle. Comme vous le constatez, c'est un acte librement consenti, puisqu'il nécessite les délibérations favorables de chacune des communes fondatrices, quelles qu'en soient leur importance démographique et leur richesse fiscale.

Dernier détail : toute action de fusion est stoppée six mois avant les consultations électorales municipales et durant les campagnes locales ou nationales.

LES CHANGEMENTS DE LA FUSION

Le fait de fusionner entraîne quatre grands changements sur le nom, les élus et les maires, la relation avec l'Intercommunalité et les finances. – **Le nom d'une nouvelle commune** est le choix qui a le plus de résonances affectives. La nouvelle commune peut prendre soit le nom de la plus connue ou de la plus importante des villes fusionnées, soit résulter d'une recherche qui tienne compte d'une particularité géographique (rivière, montagne...), soit venir de l'accolement des appellations des communes fondatrices plus ou moins abrégées. Pour les habitants, la conservation du nom de leur territoire au sein de la commune nouvelle est une donnée essentielle que permettent les nouvelles lois qui ont compris que la commune nouvelle doit devenir « comme une » seule et non comme une juxtaposition des communes fondatrices.

– **Les élus des communes nouvelles** le restent jusqu'à la fin de leur mandat !. Au premier renouvellement du conseil municipal, le nombre d'élus tient compte de la population agrégée et obéit aux règles ordinaires, à la strate supérieure. Toutes les communes nouvelles récemment créées connaîtront une réduction du nombre de leurs conseillers municipaux (de 20 à 80 %) après les prochaines élections.



Au moment de la fusion, les communes fondatrices doivent opter, nouveauté intelligente qui a relancé les fusions, entre devenir commune déléguée ou se fondre dans le nouvel ensemble. Généralement, c'est le nombre d'habitants qui est la clé de cette décision. La commune déléguée conserve son nom, sa limite géographique, un maire et une mairie (qui devient «annexe» de la mairie principale). Si celle-ci le souhaite, elle peut disposer d'un conseil communal d'élus et de maires adjoints au maire délégué. Le maire délégué est de facto maire-adjoint de la commune nouvelle. Comme les maires des arrondissements de Paris, il est officier d'état-civil et de police judiciaire.

Il peut recevoir délégation du maire de la commune nouvelle pour l'urbanisme sur la commune déléguée.

– **Le lien entre les communes nouvelles et l'intercommunalité change.** Mais, loin de s'opposer, ces deux constructions sont complémentaires, leurs finalités principales devant être la gestion pour l'une et la stratégie pour l'autre. Tout se complique si les communes fusionnées appartiennent à des communautés de communes différentes. Elles ont, évidemment, obligation de choisir celle qui leur convient. Il peut arriver également qu'une communauté au nombre de communes restreint se dissolve dans une seule commune nouvelle. Dans ce cas, elle doit se rattacher en deux ans maximum, à une autre communauté de communes.

En fait, le sens de l'intercommunalité, instituée en 1999 sous le gouvernement Jospin, perd beaucoup puisqu'il était principalement destiné à rapprocher les communes. S'il a beaucoup d'utilité en milieu rural, dans les grandes métropoles, sa raison est réduite. Paris s'est toujours refusée à en rejoindre une.

– **L'économie de la commune nouvelle.** Pour le budget de l'État, l'incitation à la création se fait à l'intérieur d'une enveloppe des crédits réservés aux municipalités et n'entraîne aucun surcoût. Pour les communes fusionnées, il y a quelques bonifications financières, mais faibles et limitées dans le temps. L'augmentation des ressources ne peut pas être la bonne motivation. En revanche, c'est dans le fonctionnement et la gestion du personnel territorial que les communes nouvelles tirent leur principal avantage. Cela permet de mieux gérer les services de proximité et de faire profiter des investissements d'équipement à une plus grande population.

COMMUNE NOUVELLE ET AUTRES CONSÉQUENCES

Première question à régler : quelle commune va accueillir la mairie de la nouvelle municipalité ? Et, par suite, qui en sera le Maire ? La première, doit être fixée par la Charte, établie lors du projet de fusion. La seconde, se résout à la création, par une élection parmi les conseillers municipaux fusionnés. Dans les



AVANT



APRÈS

Les adresses changent ainsi que le code postal [...]. La poste autorise néanmoins de faire figurer, avant la ligne du code postal, le nom « historique ».

années suivantes, la nouvelle commune suivra tout simplement les codes électoraux habituels.

Le conseil de la commune nouvelle peut instituer une conférence municipale, présidée par le maire et comprenant les maires délégués. Réunie au moins une fois par an, elle délibère de la coordination et de l'action publique sur le nouveau territoire. Si les communes historiques n'ont plus de personnalité juridique, elles continuent d'assurer le service de proximité (état civil, organisation des élections...) et de la vie locale (gestion des salles des fêtes, du cimetière, des associations locales, de l'entretien du bourg et de son territoire, des commémorations, des fêtes communales, marchés et illuminations de Noël...)

Les adresses changent ainsi que le code postal puisque la commune nouvelle adopte celui de la commune historique choisie comme siège de la commune nouvelle. La poste autorise néanmoins de faire figurer, avant la ligne du code postal, le nom « historique ». Certaines rues ou avenues peuvent présenter la même appellation et donc la commune nouvelle devra procéder au changement de quelques plaques de voies. Les habitants devront également informer les organismes percepteurs ou payeurs (impôts, CAF, URSAFF) du changement d'adresse qui perturbera également le GPS des smartphones et des voitures. Pour ces dernières, la carte grise pourra être conservée telle quelle jusqu'à la vente du véhicule. S'il existe une mairie annexe, les déclarations d'état civil s'y feront sans changement ainsi que les célébrations des mariages.

Dernier effet : quelques départements ont vu leur délimitation changer selon le choix de communes historiques dont le territoire jouxtait deux ou trois départements.

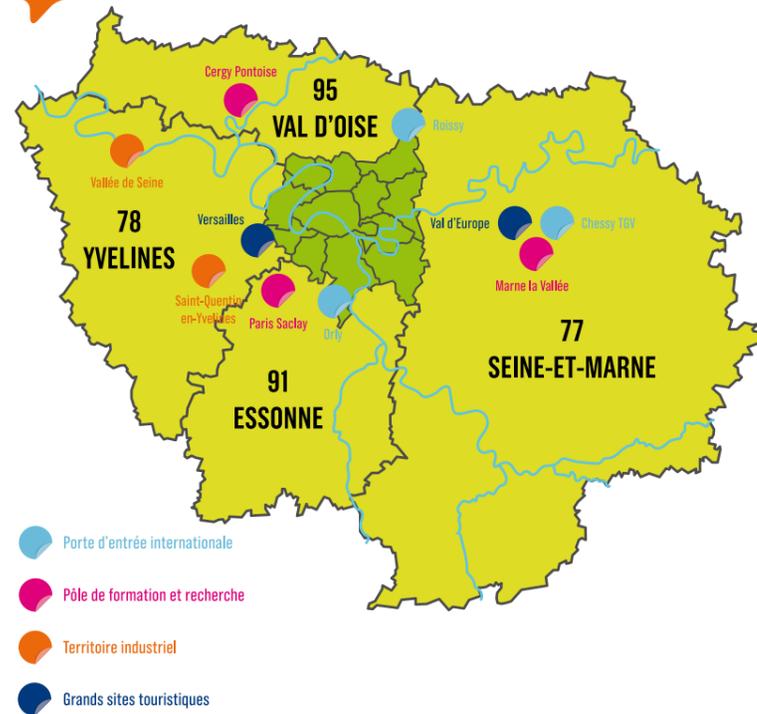
BILAN DES FUSIONS

En deux ans et à la suite des nouvelles lois, la France a singulièrement vu s'accélérer les processus de fusion : 1 760 maires et leurs équipes ont créé, de leur propre liberté, 517 communes nouvelles. Jamais la France n'avait connu un mouvement de fusion de communes aussi rapide : en un peu plus de deux ans seulement, les regroupements de communes sont plus importants qu'entre 1971 et 2010. Les territoires de l'ouest, dans une longue tradition de solidarité, ont été (voir carte) les plus actifs à se fusionner. Toutes ces nouvelles communes ont des élus de 2014. En 2020, elles vivront leurs premières élections et fonctionneront dès lors sur les règles habituelles.

ET NOUS, AUJOURD'HUI ?

Bernard Joppin, lors de ses vœux 2018, a annoncé deux actions de mutualisation, qui pourront renforcer nos services publics. La première est en vigueur depuis le 1^{er} janvier et concerne les accueils de loisirs « ado » de Neauphle-le-Château et de Jouars-Pontchartrain qui a délégué, par conventions relatives aux locaux et au personnel, la gestion de son centre « ado » à notre ville. C'est particulièrement intéressant pour nos ados puisque l'installation de Jouars-Ponchartrain jouxte leur collègue.

L'autre sujet est à l'étude et concerne la création d'une police pluricommunale. Notre garde champêtre, Jean-Paul Pellet, prenant sa retraite début juillet, il faut prévoir son remplacement. De son côté, Jouars-Pontchartrain souhaite recruter un policier de plus. L'analyse des missions assurées par ces personnels, a fait très vite apparaître que le service serait beaucoup mieux adapté aux besoins de nos villes avec une équipe de 4 agents plutôt qu'avec, séparément, 3 et 1. En outre Saint-Rémy l'Honoré et Le Tremblay sont également intéressées. Le pouvoir de police d'un maire n'étant pas transférable à un autre, les personnels seront sous les ordres du maire de la commune dans laquelle ces personnels agiront. Ce dispositif est réglementaire, prévu par les textes en vigueur. C'est le conseil municipal qui devra se prononcer sur les projets de conventions en cours de préparation.



Le lecteur arrivé à ce point aura compris qu'une fusion peut réellement apporter des avantages très positifs, mais qu'elle n'est pas complètement anodine vis-à-vis de l'histoire comme du lien affectif tissé avec son territoire. Au 1^{er} janvier 2017, les 35498 communes (dont 26 000 ont moins de 1000 habitants) représentent presque la moitié de toutes les communes européennes. Quel luxe ! Mais comment procéder pour tout concilier ? Beaucoup d'esprits constructifs et attentifs à la vie publique de notre région regrettent l'élargissement de Cœur d'Yvelines qui a rompu sa dynamique. Quand ils songent à une fusion, ils ressortent son périmètre qui était cohérent et offrait de réelles possibilités de synergie. L'avenir n'aura pas à dire ou à rêver, mais à faire. Et ce ne sera pas si facile. À moins qu'encore plus de souplesse et de réalisme dictent le choix du gouvernement...

2. LE GRAND PARIS

« C'est en Île-de-France qu'on atteint le sommet de la confusion, en raison d'enjeux politiques et économiques de la région capitale, où rumeurs et lobbying vont bon train ». Au moins quand Patrick Devedjian met les pieds dans le plat, il y va à la mesure de l'enjeu : créer une zone de développement économique capable de faire face à la concurrence mondiale ou construire un machin à caser des amis politiques. Oups ? Oui, il s'agit bien de cela !

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS REJETÉE

Héritée de l'ancienne présidence, la métropole parisienne qu'elle a esquissée relève plus de la combine politicienne que d'un programme d'envergure majeure. Réunissant Paris et les quatre départements de la petite couronne, il ne comportait qu'un seul département de droite, les Hauts-de-Seine. Mais cette construction a perdu toute raison et tout sens après la défaite socialiste aux élections régionales de 2014. La métropole parisienne ne devait plus être qu'un

instrument de planification. 94% des élus ont rejeté le texte présenté. Une nouvelle réforme, autoritairement mise en place, remplace les intercommunalités par 12 Établissements Publics Territoriaux. Ces EPT (1 pour Paris, 11 pour la petite couronne) rassemblent 1250 représentants non élus par l'ensemble de la population et, bien sûr, rémunérés. Sans consistance ni vrais pouvoirs, complexifiant encore le « mille-feuille », ils n'ont pas vocation à perdurer dans une situation où rien ne se crée ni ne se décide, d'une flagrante inutilité.

LA NOUVELLE FRONDE

Depuis octobre, les présidents des conseils départementaux² bataillent fermement et avec éclat pour transformer cette construction et l'étendre à toute la région qui concentre 12 millions d'habitants et 31% du PIB français. Ils démontrent avec de forts arguments que le Grand Paris doit s'étendre, pour rivaliser ne serait-ce qu'avec le Grand Londres, à la région toute entière. Ils ne veulent pas d'une « zone de riches », l'agglomération parisienne³ qui concentre 90% de la population régionale et des emplois, et d'une zone de banlieue, le reste des départements dont l'organisation et le contrôle deviendraient hasardeux, fracturant gravement, durablement, l'urbain et le rural. Ils plaident pour une totale synergie de toutes les richesses de la région (Paris-Saclay, Roissy, Cergy-Pontoise, Vallée de Seine, Saint-Quentin en Yvelines, Chessy, Marne-la-Vallée, Val d'Europe). Bref, ils veulent une Métropole ambitieuse dont l'objectif, appuyé sur ses puissantes capacités, serait d'accélérer le développement économique et de renforcer l'attractivité internationale de la région capitale dans la compétition forcenée que se livrent les grandes villes d'Europe et du monde. La région garderait ses prérogatives d'organisation, la métropole se concentrerait sur la stratégie et le développement, fondés sur de véritables réserves foncières, énergétiques et d'espaces naturels.

Qui va gagner cette bataille acharnée ? C'est au président de la République et à son Premier Ministre de décider. Ils réfléchissent. Les grands acteurs de la vie publique à la Région comme au Sénat et les associations représentatives, se relaient pour défendre le point de vue de la Métropole-Région, appuyé sur des exemples étrangers⁴, des études de marché, d'opinion, des arguments sociaux, des perspectives à long terme florissantes. Comme le disait César pour une affaire de capitale, là aussi : *Alea jacta est!* ■

1. la loi prévoit un grand nombre de figures avant et après renouvellement dont nous vous faisons grâce. Vous les trouverez sur les textes du Journal Officiel. 2. appuyés par Gérard Larcher, Président du Sénat, par Valérie Pécresse, Présidente du Conseil Régional IDF, par Dominique Bussereau, Président de l'association des Départements de France ainsi que par François Baroin, Président de l'association des maires de France. 3. C'est l'unité urbaine. Elle est définie par une zone de bâti continu - pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions, comportant au moins 2000 habitants. L'unité urbaine de Paris rassemble 10,6 millions d'habitants sur les 12 millions de la région Ile-de-France. 4. le Grand Londres : s'il a réussi son développement économique, il s'est coupé du reste du Royaume Uni, provoquant pour une grande part le Brexit.

CONSEIL MUNICIPAL COMPTES RENDUS

Vous pouvez lire les comptes rendus officiels, notamment celui du 11 décembre 2017 soit sur les panneaux d'affichage administratif répartis sur le territoire de la commune, soit en les téléchargeant sur le site de la mairie : www.neauphle-le-chateau.com

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Célia Fernande Dos Santos Tavares, née le 4 décembre 2017 au Chesnay (Yvelines)

Isac Noah Jan Martinet, né le 2 décembre 2017 au Chesnay (Yvelines)

Léa Almeida Carpentier, née le 11 décembre 2017 à Rambouillet (Yvelines)

Lila Marzouki, née le 2 décembre 2017 à Trappes (Yvelines)

Gaspard Henri Bréhinier, né le 23 décembre 2017 à Poissy (Yvelines)

Timéo Jaime Claude Vandervoorde, né le 25 décembre 2017 à Rambouillet (Yvelines)

Mathéis Christian Jean Hameau, né le 27 décembre 2017 à Clamart (Hauts-de-Seine)

Gabriel Gérard Gervais Audran, né le 3 janvier 2018 à Antony (Hauts-de-Seine)

Raïley Myriam Melloul, née le 6 janvier 2018 au Chesnay (Yvelines)

Héloïse Doris Élise Leonila Guidez Medina Vallejo, née le 25 janvier 2018 au Chesnay (Yvelines).

DÉCÈS

Bertrand Daniel Lesassier, né le 6 mai 1954 à Combrée (Maine-et-Loire) – Décédé le 27 décembre 2017 à Vielle-Église-en-Yvelines (Yvelines).

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

32, Grande Rue : changement fenêtres, pose fenêtres de toit – non-opposition le 14/12/2017

49 bis, avenue de la République : changement de portail, réfection clôture – non-opposition le 18/12/2017

20, avenue de la République : festonnage clôture – non-opposition le 20/12/2017

10, rue de Villancy : réfection toiture – non-opposition le 28/12/2017

5, rue Catherine d'Aigreville : extension, remplacement huisseries et portail – non-opposition le 05/01/2018

12 bis, route de Chevreuse : extension - opposition le 12/01/2018

10, rue des 100 Arpents : remplacement toiture – non-opposition le 13/01/2018

34, allée des Bigaradiers : aménagement des combles – non-opposition le 13/01/2018

8 bis, place Mancest : fermeture d'une ouverture côté place – opposition le 19/01/2018

51 ter, Grande Rue : création d'un conduit de fumée en façade – opposition le 26/01/2018

DIVISION DE TERRAIN

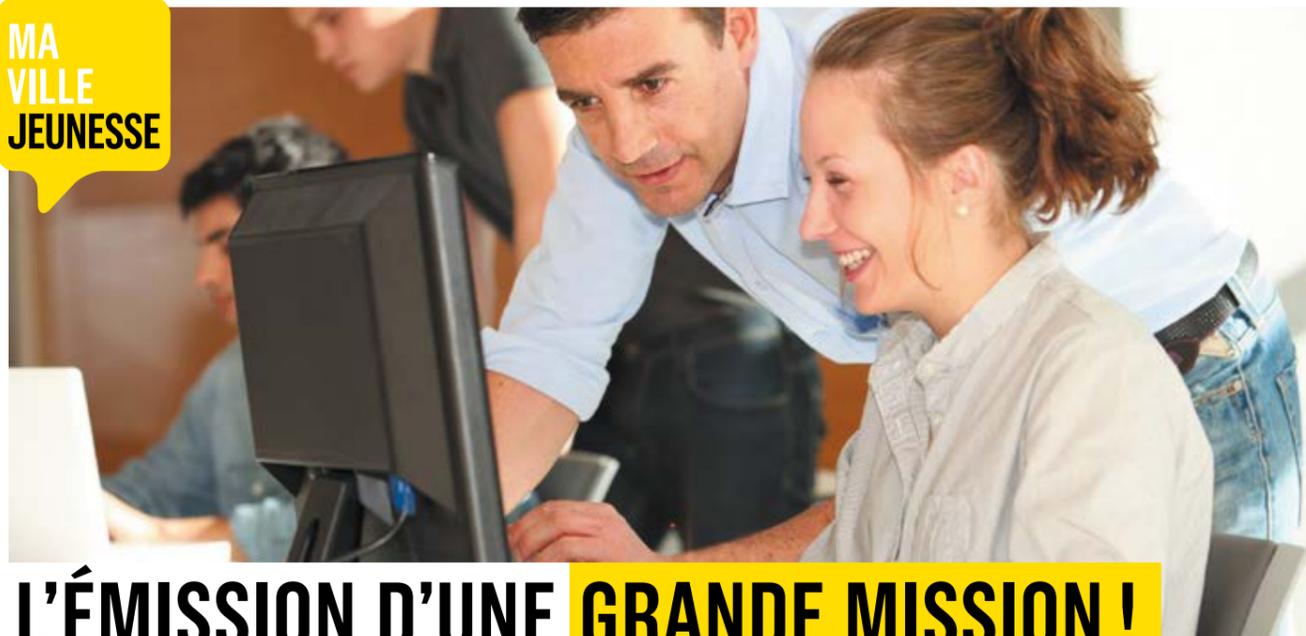
1, rue Milton 1^{er} : Création d'un lot à bâtir – non-opposition le 07/12/2017

PERMIS DE CONSTRUIRE

Rue Louis de Cossé Brissac : retrait permis de construire le 22/12/17

RECHERCHE LOCAL...

Pour accueillir son épicerie participative (voir article page 14), L'Épi-C'Tout recherche un local d'environ 50 m² n'ayant pas forcément pignon sur rue. L'épicerie est ouverte aux personnes domiciliées sur les communes de Neauphle-le-Château, Jouars-Pontchartrain, Villiers-Saint-Frédéric, Beynes, Saulx-Marchais, Neauphle-le-Vieux, Marcq, Thoiry, Autouillet, Saint-Rémy-L'Honoré, le Tremblay-sur-Mauldre, Vicq, Auteuil-le-Roi, Bazoches-sur-Guyonne, Mareil-le-Guyon, Saint-Germain de la Grange. L'objectif est de proposer, à prix coûtant, une alimentation provenant de circuits courts ou du commerce équitable. Si vous disposez d'un tel local et que cette initiative vous intéresse, vous pouvez contacter Epi-C'Tout par courriel epi.c.tout78@gmail.com ou par téléphone au 06 70 02 94 49.



L'ÉMISSION D'UNE GRANDE MISSION !

DÉCIDÉMENT, CE NUMÉRO DE « QUOI DE NEAUPHLE » POURRAIT N'ÊTRE CONSACRÉ QU'AUX MARIAGES ET AUX FUSIONS.

Nous parlons ici de « l'absorption » de la Mission Locale de Plaisir Val de Gally, dont dépend Neauphle-le-Château, par la Mission Locale de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans le « Quoi de Neauphle » numéro 8 (février 2016), nous vous parlions du rôle des missions locales et plus particulièrement de celle de Plaisir*. Signe des temps, l'heure est aux rapprochements. Le besoin de ressources humaines et financières, l'ampleur de la tâche, la rationalisation des services... autant de raisons qui font que l'union était inévitable. Après dix-huit mois de travail et encore quelques ajustements nécessaires, les missions locales de Plaisir Val de Gally et de Saint-Quentin-en-Yvelines proposent, depuis le 1er janvier 2018, une offre de services commune, optimisée

par l'emploi de 43 personnes entièrement dévouées aux 50 000 jeunes des 22 communes du territoire couvert. Les possibilités de trouver un emploi pour les jeunes Neauphléens en difficulté seront donc décuplées tant le maillage d'entreprises sera étendu. Si le siège de cette nouvelle entité est désormais basé à Trappes, l'antenne de Plaisir continuera à accueillir les jeunes. Il est d'ailleurs envisagé que chaque antenne se « spécialise » plus ou moins dans un des domaines de compétences des missions locales. Ainsi l'antenne de Guyancourt pourrait abriter le pôle « Garantie Jeunes** » et celle de Plaisir un « Fablab » (de l'anglais « fabrication laboratory ») où les jeunes seraient confrontés à des professionnels afin d'échanger sur la réalité du monde du travail. ■

*Pour rappel, les missions locales aident les jeunes de 16 à 25 ans qui sont déscolarisés à s'insérer professionnellement et socialement. Leurs domaines de compétences sont l'insertion, la formation, l'accès au logement, la santé ou la mobilité. **Dispositif renforcé d'accompagnement du jeune en besoin d'insertion.



COACHING TREK

La Mission Locale de Plaisir Val de Gally organise régulièrement des « coaching-treks ». L'occasion, pour dix jeunes en besoin d'insertion, de vivre en groupe une semaine de randonnée pédestre (25 km/jour) à l'étranger. L'effort, la solidarité, la gestion de l'imprévu, le dévouement sont au cœur de cette aventure où les jeunes vont se dépasser, apprendre à se connaître et revenir avec un mental de vainqueur. Chaque jeune participe à l'organisation du séjour encadré par des professionnels. Préparation physique, préparation de l'itinéraire, logistique, transport, et cetera... chacun se met en situation d'agir et se responsabilise pour mener le projet à terme. C'est en Irlande que s'est déroulé le dernier coaching trek de la Mission locale de Plaisir. Celle-ci prend en charge le séjour. Le jeune ne paye que 50€ d'adhésion à l'association qui les encadre. Toutes les infos sur <http://mlplaisir.com/> ■



LES ROIS DE LA GLISSE

UN U, UNE BOSSE, UNE BARRE DE SLIDE, UNE RAMPE... ÇA VOUS PARLE ? EN UN MOT : « SKATEPARK ». DE NOMBREUX ADOS NEAUPHLÉENS EN RÊVENT, UNE PÉTITION RÉUNISSANT PRÈS DE 500 SIGNATURES EN ATTESTE.

C'est à l'initiative de Bastien T. et de Briec M. (14 ans à l'époque) que cette pétition a circulé. Mordu de trottinette, Bastien et ses amis sont obligés de demander à leurs parents de les véhiculer pour aller aux quatre coins des Yvelines afin de s'adonner à leur passion. Thoiry, Élancourt, Villepreux, Maurepas, Fontenay-le-Fleury, Poissy... autant de villes ayant décidé d'installer une aire où pratiquer skateboard, BMX ou trottinette. En 2014, le conseil municipal optait pour la construction d'un city stade très apprécié des jeunes neauphléens. Ce projet était en concurrence avec celui d'un skatepark et il avait fallu trancher à l'époque. La construction, 4 ans plus tard, d'une aire de glisse n'est pas incompatible avec celle d'une aire de jeux de balle. Au contraire, ces deux offres sont complémentaires et pourraient combler tous les jeunes. La demande étant très forte, des devis ont été réalisés et une décision devrait être prise lors du vote du prochain budget. Nous en connaissons pas mal qui croisent leurs roulettes à l'heure où cet article paraît. Affaire à suivre... ■



DORA LA DESSINATRICE

Voilà maintenant plus de deux ans que vous retrouvez ses dessins qui vous font sourire, rire, réfléchir, réagir. Souvent drôles, toujours intelligents, qui se cache derrière ces billets d'humeur ? Dora a répondu à l'appel de la rédaction qui cherchait un(e) jeune Neauphléen(ne) pour participer à la création du « Quoi de Neauphle ? ». Lycéenne à ce moment-là, Dora avait le mérite de préparer son baccalauréat tout en nous consacrant du temps. Aujourd'hui âgée de 18 ans, fraîchement diplômée, elle s'est inscrite en première année de licence de cinéma, sa vraie passion. Dora rêve de devenir réalisatrice même si tous les métiers du 7^e art l'intéressent. C'est avec un grand plaisir que nous comptons dans nos rangs cette jeune et talentueuse dessinatrice, promise à un bel avenir... ■

MAIS KIDONKISSÉ ? LE PETIT JEU POUR MIEUX CONNAÎTRE LE PERSONNEL COMMUNAL



À situation exceptionnelle, devinette exceptionnelle... Il est le « Maître Capello » de la mairie. Ses connaissances grammaticales n'ont d'égales que ses connaissances sur les oiseaux et la nature dont il se passionne. Très engagé sur les questions de santé publique et de respect des droits fondamentaux de la personne, il est un militant actif dans ce domaine. Il mange bio et a une hygiène de vie très stricte. S'il peut vous paraître un brin taciturne de prime abord, c'est sûrement qu'il cache un tempérament très discret mais les conversations avec lui sont toujours très intéressantes et son avis éclairé. Il adore lire et aller au cinéma, curieux de tout, il aime l'histoire et la Seconde Guerre Mondiale en particulier. La photo devrait vous aider à trouver facilement la personne dont il s'agit. Celle-ci part à la retraite prochainement. Vous l'avez évidemment reconnu... c'est Monsieur... ???



SOLUTION DU KIDONKISSÉ PRÉCÉDENT : Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, sachez qu'elle mérite d'être connue, il s'agit de Marie-Pierre Blanchard, adjointe administrative, responsable des élections qui assure également le secrétariat de l'urbanisme.

LE RESTAURANT DES ENFANTS



PETIT MATIN GRIS. LA VOITURE PREND LA SORTIE RAMBOUILLET. LES REPORTERS DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU SONT TROIS. ILS AURAIENT DÛ ÊTRE PLUS, MAIS LES PARENTS D'ÉLÈVES SONT RETENUS PAR LEUR TRAVAIL. LA VOITURE ENTRE DANS UNE ENCEINTE MARQUÉE «YVELINES-RESTAURATION». LA VISITE COMMENCE. NOUS VOUS EMMENONS...

LA SOCIÉTÉ

Yvelines Restauration existe depuis une quarantaine d'années. Cela fait plusieurs années qu'elle fournit, après appels d'offres, les écoles d'un certain nombre de communes de Cœur d'Yvelines dont celle de Neauphle-le-Château. Très peu de municipalités ont conservé le « fait à la maison ». Pour toutes sortes de raisons, aussi bonnes les unes que les autres : les conditions d'hygiène, sévèrement contrôlées qui exigent une cuisine aux normes, la mobilisation d'un personnel cuisinier, le coût des aliments mieux négocié quand ils sont achetés en gros volume, la gestion du nombre de repas qui varie d'un jour à l'autre, les périodes de vacances, pour ne citer que les principales...

En 2016, Yvelines Restauration a réalisé un chiffre d'affaires de 18 millions d'Euros et confectionné 7 millions de repas. Cette PME est désormais filiale d'un groupe présent dans toute la France : DUPONT-RESTAURATION. Elle compte 110 collaborateurs dont plus de 95% sont en CDI : ils partagent tous l'esprit de l'entreprise, connaissent leurs tâches à la perfection et suivent les consignes sans faillir. Sa clientèle, qui lui est fidèle en moyenne sur quinze ans, est constituée de 200 clients ce qui représente 450 points de livraison quotidiens.

DU PRODUCTEUR AU CONSOMMATEUR

Le Groupe dispose d'une « base fournisseur » avec laquelle il a déterminé les conditions d'achat et fixé les critères de qualité. Cela n'empêche pas Yvelines Restauration de faire appel aux producteurs locaux et d'avoir une grande latitude dans sa politique d'achat. Par exemple beaucoup de fruits, hors produits tropicaux bien évidemment, proviennent de vergers autour de Rambouillet. Il en est de même pour les crudités.

Tous les produits sont soigneusement contrôlés à leur arrivée puis stockés selon les besoins en chambre froide ou non. Ce stockage dure très peu. Les repas sont préparés le matin pour le lendemain. Ils sont mis sous vide avec des étiquettes très documentées sur l'origine, la fabrication et la date de conservation puis rangés dans des chambres froides. L'expédition se fait vers 5 heures du matin suivant la fiche élaborée par l'école qui exprime ses besoins. Une petite marge de repas permet de faire face à un surcroît imprévu d'enfants à nourrir. Les livreurs disposent des clés des réfrigérateurs pour les écoles de Neauphle-le-Château. Ce sont eux qui sortent à l'aube les plats du camion réfrigéré et qui les placent directement dans les armoires froides. Ainsi, la chaîne du froid n'est jamais brisée et la qualité, toujours préservée.

Neauphle-le-Château a opté pour la formule de location du matériel de cuisine. Les chambres froides, les fours à vapeur qui réchauffent, et les outils de lavage sont fournis par Yvelines Restauration. Pas d'investissement. Pas de frais d'entretien. Avantage supplémentaire non négligeable : les barquettes sont servies dans les conditions prévues par le fournisseur.

LES REPAS PROPREMENT DITS

Six diététiciens sont en charge de l'élaboration des repas en même temps que d'une relation dédiée avec les donneurs d'ordre. Cela signifie que, quotidiennement s'il le faut, le personnel qui encadre les élèves dans les réfectoires peut faire des remarques sur la saveur, la présentation des plats ou l'appétence des enfants vis-à-vis de son diététicien Y-R. Cet ajustement permanent permet une bonne adaptation au désir des enfants et contribue à limiter le gaspillage des assiettes à peine entamées.

Les menus sont élaborés deux mois à l'avance en suivant à la fois la saisonnalité des produits, l'avis des médecins et les recommandations du Conseil National de l'alimentation qui réunit les Ministères de l'Économie, de l'Agriculture et de la Santé¹. Mais tous les responsables d'éducation, ministre en tête, ont compris l'intérêt d'une nourriture de qualité, de préférence composée de produits locaux (moins de 100 km de Rambouillet) et mieux encore « bio ». Cette planification sur 20 jours permet de diversifier les mets : au colin d'Alaska doré au beurre succèdent les bouchées de poulet sauce camembert qui précèdent le Parmentier de maquereau à la tomate. En faisons-nous toujours autant à notre propre table ? Pour l'instant, cinq plats sont servis les jours d'école : une entrée, un plat de protéines, un légume, un laitage et un dessert, l'équilibre général étant réglé sur 20 jours courants. Donc, ce que l'on sert à nos enfants est à la fois très pensé, bien équilibré et fort contrôlé, avec en objectif secondaire d'éduquer aussi le goût des enfants de maternelle comme d'école élémentaire.

LES ANIMATIONS

Voilà pourquoi, Yvelines Restauration prépare des plats « découvertes » dont les recettes sortent du tout courant : choucroute de la mer, semoule et tajine de légumes aux abricots, carottes râpées au curry, pour n'en citer que quelques-unes... Ou même des « animations de saison » autour des fruits (voir encadré) ou autour des habitudes alimentaires des habitants de la planète. En novembre Yvelines Restauration fouillait le continent européen. En janvier, ce fut le tour des gastronomies du continent américain ; en mars, ce sera l'exploration de la cuisine asiatique et en mai des recettes africaines. Mais la cuisine française est aussi à l'honneur avec les 7 « repas à thème » qui feront apprécier les spécialités du Nord, de la Bretagne, de l'Alsace, de la Provence et de la Savoie.

Enfin, certains jours exceptionnels du calendrier, des menus de fête sont préparés : pour la rentrée, Halloween, la semaine du goût, Noël, Pâques ou le très amusant et très malin menu « fraich'attitude ».

LA FABRICATION

Photos interdites, les trois reporters ont pénétré, couverts de vêtements et de chaussures de protection dans le « graal » de la cuisine, généralement interdit aux visiteurs. Nous avons vu des collaborateurs très attentifs (c'est à peine s'ils pouvaient nous saluer), très méticuleux, épluchant, râpant ou cuisant, le tout avec des ustensiles Inox d'une

parfaite propreté. Nous sommes passés devant les armoires de froid et dans des pièces où règnent toute l'année de très basses températures. Effectivement les stocks y sont réduits, fruits et légumes y demeurant au plus un week-end.

[...] des repas de qualité, bien conçus au plan nutritionnel, riches de saveurs.

On ne peut pas dire que nous avons eu l'eau à la bouche comme cela arrive dans les cuisines des Frères Troisgros, de la mère Brazier ou de Ducasse. Mais nous avons bien constaté que le « fait-maison » ne pouvait plus n'être réservé qu'à la cuisine familiale et qu'il était impossible dans le collectif.

Reste le prix du temps de midi. En octobre, la FCPE s'en est émue à la suite d'une « commission menu » menée à la mairie. Le coût de revient pour Neauphle-le-Château tourne entre 8 et 10€ pour lesquels la municipalité subventionne environ 50% (facturation du repas 4,48€). C'est qu'en plus du prix des denrées, de la préparation, de la livraison et du « prêt à servir », il convient d'ajouter le coût du réfectoire (récemment refait à neuf), des énergies et de l'encadrement (surveillance, animations, service, nettoyage) entièrement assuré par le personnel communal. Et si en plus, les parents exigent du « bio », la note grimpera encore davantage.

LA REMISE EN QUESTION

Les marchés publics prévoient des renouvellements d'appels d'offres régulièrement. Le marché passé entre Cœur d'Yvelines et Yvelines Restauration vient à expiration. La Communauté va donc procéder à un nouvel appel d'offres. Il sera arrêté en juillet de façon à ce que la rentrée s'effectue sans heurt ni mauvaise surprise. D'ici là, nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la table du déjeuner de vos enfants.

Vous avez vu les chiffres de fréquentation de la restauration scolaire. Dans les deux écoles de Neauphle-le-Château, ils avoisinent les 85%. Ce taux amène deux réflexions : beaucoup de parents confient leurs enfants au restaurant scolaire. En conséquence, il doit servir des repas de qualité, bien conçus au plan nutritionnel, riches de saveurs. Il prouve aussi que la cantine fonctionne plutôt bien et satisfait ses petits usagers. La preuve du contraire nous est malheureusement donnée par la restauration du Collège que fuient de plus en plus de collégiens²...

1. Son dernier avis a été publié en juillet 2017 (<http://www.cna-alimentation.fr>)

2. La restauration des collèges est gérée par le Département...



LE P-A-I, PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Pour les enfants qui présentent un handicap, une maladie chronique ou une allergie alimentaire, la démarche concertée du P-A-I facilite leur intégration en restauration scolaire. Sur demande de la famille, à partir des prescriptions de l'allergologue qui suit l'enfant, le médecin scolaire assure la mise en place du P-A-I avec la famille, l'équipe éducative et la municipalité. Ainsi l'enfant peut déjeuner avec ses condisciples à condition de fournir son repas car Yvelines Restauration ne peut assurer les diversités spécifiquement requises.

LE CHEMIN DES TOUS PETITS

Les enfants de la maternelle, à l'heure du repas, doivent traverser l'avenue de la République et se rendre dans le grand réfectoire de l'école Émile Serre où un espace leur est réservé. Certains décrivent cette promenade comme un chemin de croix. Pourtant les enfants, en bande joyeuse, se détendent et s'ouvrent l'appétit, parfaitement encadrés par les animateurs de l'Accueil de Loisirs. Dans un avenir que nous souhaitons tous prochain, leur passage sera facilité. À l'heure des économies est-il utile de doubler bâtiments et personnels ?



UNE ÉPICERIE PARTICIPATIVE

DEPUIS PRESQUE 40 ANS, LE PHILOSOPHE PIERRE RABHI LUTTE CONTRE LA DÉSSERTIFICATION ET APPELLE À « L'INSURRECTION DES CONSCIENCES » POUR FÉDÉRER CE QUE L'HUMANITÉ A DE MEILLEUR.

Il incite à puiser dans les ressources du positivisme pour tenter de limiter les naufrages de destructions et de souffrances que l'Homme s'inflige. Fondateur du mouvement Colibri, sa voix porte et d'autres mouvements naissent. S'il est tentant de le suivre dans son invitation à sortir du mythe de la croissance indéfinie pour revenir aux sources de notre terre nourricière et développer un mode de vie plus sobre, probablement plus heureux, encore faut-il savoir comment y adhérer tout près de chez nous...

L'ÉPI-C'TOUT À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

C'est tout frais, comme leurs produits. Voilà que dans notre commune, depuis le printemps 2017 une épicerie participative, « l'ÉPI-C'Tout », a vu le jour. Cette association à but non lucratif a été créée par deux habitants de Beynes et de Jouars-Pontchartrain: Yoann Baillon et Stéphane Vanbesien. Ils ont créé l'Épi-C'tout en quelques semaines, grâce à la plateforme informatique « Monépi », mise au point par la start-up du même nom. Cette épicerie a pris corps lorsqu'ils ont trouvé un local dans un pavillon de la Grande Rue, mis à disposition par l'une des adhérentes.

Le principe est simple : l'épicerie propose environ 150 produits issus de l'agriculture biologique, équitable et/ou locale. Pour profiter de cette offre, il suffit d'adhérer à l'Association, à partir de 30 € par an et par famille et surtout offrir 2 heures de son temps par mois. De la sorte, vous devenez ainsi acteur et porteur du projet (au sens propre puisque les produits n'arrivent pas tous seuls dans l'épicerie !). Les missions sont variées : faire les collectes locales, gérer les commandes, la distribution, faire les inventaires, gérer les tâches administratives, chacun choisira le domaine qui l'inspire le plus. En adhérant, il faut remplir un « porte-monnaie » virtuel, selon le principe d'une carte de cantine, sur le site Internet dédié (<https://www.monepi.fr/epictout>), relié à la banque d'Épi-C'tout. Ensuite, on fait ses courses en ligne, sur ce même site ou à l'épicerie, sans qu'il n'y ait d'autre profit que celui



qui revient légitimement au producteur.

De nombreux partenaires rejoignent l'épicerie ce qui permet de diversifier l'offre, de trouver des produits saisonniers et de participer à des ateliers. Par exemple, au moment des fêtes de fin d'année, un ostréiculteur est venu présenter son activité aux adhérents accompagnés de ses huîtres élevées à l'ancienne avec plus de 4 mois d'affinage et non triploïdes¹, un véritable produit de terroir. La livraison est organisée dans un circuit d'approvisionnement existant entre Marennes et les Yvelines, optimisant ainsi la distribution tout en réduisant l'empreinte carbone. Chaque action favorise la proximité entre producteurs et consommateurs. Une première rencontre de ce genre avait déjà eu lieu en décembre 2017, avec la société Muller, un producteur de vin d'Alsace bio avec dégustation et donc moment de convivialité !

À l'origine, ce concept a été créé à Châteaufort qui manquait cruellement de commerces et avait un réel besoin d'Épicerie. Vous pouvez dire que ce n'est pas le cas de Neauphle-le-Château, riche d'une épicerie sur la place du marché, qui accueille des commerçants de bouche deux fois par semaine. Pour autant ce concept est différent des commerces existants et finalement peu, voire pas du tout concurrentiel, car il propose un tout autre modèle : la participation au projet influence le comportement du consommateur. C'est la prise de conscience qui est importante ici plus que la consommation et l'acte d'achat en lui-même. Chaque adhérent collabore sans notion de hiérarchie, c'est sans doute une des clés du succès de ce projet. Plus qu'une épicerie, L'Épi-C'Tout est un lieu de rencontres et de convivialité.

UN MOUVEMENT ÉCO-CITOYEN

Les géants de la grande distribution ont depuis longtemps transformé la satisfaction de nos besoins en surconsommation à satisfaire nos envies pour en tirer un maximum de profits. Mais les Français se disent de plus en plus las de passer des heures à



arpenter les allées des supermarchés pour acheter des denrées qui alimentent aussi un gaspillage indigne, honteux. Petit à petit, tout un chacun prend conscience qu'il est grand temps de revoir son mode de vie, car cette surconsommation ne sera pas viable à long terme. Les prévisions annoncées de 10 milliards d'individus sur Terre d'ici à 2050² forcent à constater que les ressources s'épuisent à grands pas et que si rien ne change, la famine menacera à nouveau notre planète !

L'optimisme est de rigueur et les initiatives se multiplient pour développer l'agriculture biologique et/ou les circuits courts et l'on voit chaque année fleurir de nouvelles idées. Les petites rivières forment les grands fleuves et c'est grâce à la multiplication de ces actions que les consommateurs relèvent progressivement la tête de leurs caddies et adoptent une attitude « consom'acteurs ».

C'est précisément à quoi nous invite Épi-C'Tout, en douceur, sans fracas de citoyens en colère. Pourtant l'Association a un gros souci : le local n'est disponible que jusqu'en juillet de cette année. Après qu'advient-il ? Avis aux bonnes volontés pour offrir un bercail à cette belle initiative qui donne de nouveaux repères, nous fait agir ensemble et nous nourrit de produits bien nés. ■

Sources : L'Épi C'tout : www.monepi.fr/epictout
Parc naturel de la vallée de Chevreuse, www.parc-naturel-chevreuse.fr
Le Figaro économie
Actu Environnement

1. Créées artificiellement, les huîtres triploïdes contiennent trois chromosomes (au lieu de deux, naturellement), ce qui les empêche de se reproduire et d'être laiteuses. Comme leur énergie ne sert pas à la reproduction mais exclusivement à leur développement, leur cycle de production est de deux ans au lieu de trois.
2. nous sommes 7,5 Milliards aujourd'hui...



L'AGRICULTURE RAISONNÉE

L'agriculture raisonnée est un système de production agricole dont l'objectif premier est d'optimiser le résultat économique en maîtrisant les quantités d'intrants, et notamment les substances chimiques utilisées (pesticides, engrais) dans le but de limiter leur impact sur l'environnement. Elle a pour objectif d'adapter les apports en éléments fertilisants aux besoins réels des cultures en tenant compte des éléments présents dans le sol et du rendement potentiel de la plante.

L'agriculture raisonnée répond aussi à l'urbanisation croissante. Près des deux tiers des habitants au monde vivront dans les villes contre plus de la moitié aujourd'hui. En valorisant des espaces non utilisés, comme les toits des immeubles ou des parkings, cette agriculture a un rôle crucial pour nourrir les humains tout en diminuant les Gaz à Effet de Serre. Qui aurait dit, il y a dix ans, que l'on produirait des herbes aromatiques, des fruits ou des légumes sans pesticides avec la présence de ruches sur les toits parisiens du Bon Marché ou des Galeries Lafayette ? Un circuit qui ne peut pas être plus court et vertueux. « Pour produire 1 kg de lait, il faut 3 kg de végétaux ; pire, pour 1 kg de bœuf, il faut 10 kg de végétaux », selon Christian Huyghe¹. Avec ces ratios, il est illusoire de croire que l'on nourrira le monde à venir. Plus qu'une évolution, c'est une révolution qui doit commencer dès les écoles d'agriculture ou d'enseignement général. « Humilité » et « humanité », viennent d'« humus » qui fait référence au sol. On revient simplement à nos racines !

1. Christian Huyghe est ingénieur agronome et directeur scientifique agriculture de l'Inra.



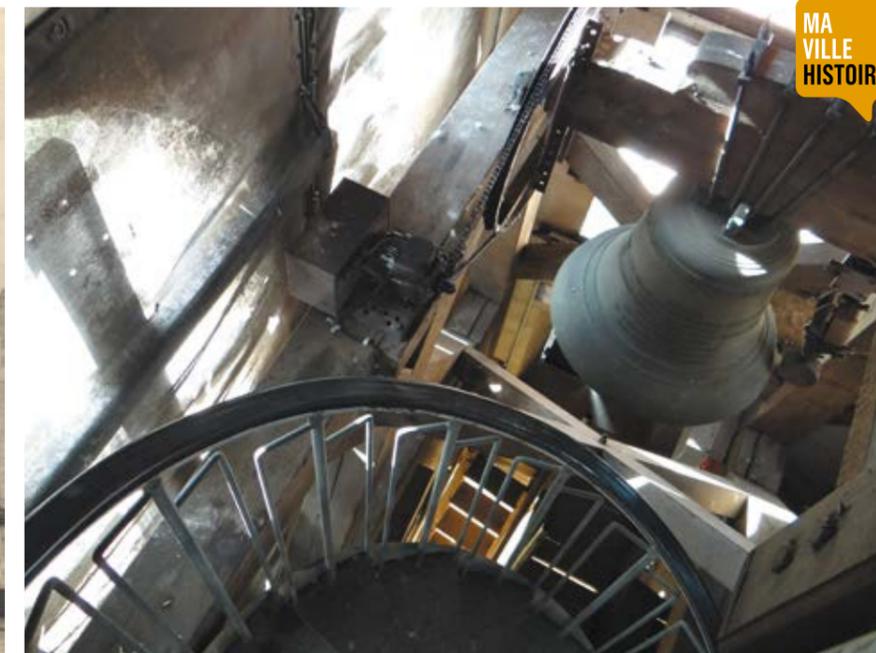
ANNIVERSAIRE DE NOTRE CLOCHER

DANS TOUT VILLAGE ANCIEN QUI SE RESPECTE, EN EUROPE ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN FRANCE, LE CLOCHER, POINT CULMINANT DU LIEU (AVEC LE CHÂTEAU MÉDIÉVAL S'IL SUBSISTE ENCORE), EST COMME L'EMBLÈME DE LA COMMUNAUTÉ DONT IL ÉGRÈNE LES HEURES PAR SES DIVERSES SONNERIES, HORLOGÈRES ET LITURGIQUES (AU POINT DE FIGURER DANS QUELQUES EXPRESSIONS « BIEN DE CHEZ NOUS », TELLES UN « ESPRIT DE CLOCHER », DES « QUERELLES DE CLOCHER » ETC.).

Nous commémorerons bientôt à Neauphle-le-Château 900 ans de la construction de notre clocher et les 20 ans de son sauvetage-restauration par-delà moult vicissitudes dont il convient ici de rappeler les — grands traits.

Né avec l'actuelle église à partir de 1118, le clocher primitif, contrairement à celle-ci, est bâti en matériaux nobles et solides, de belles pierres de taille de la vallée de la Seine (provenant peut-être de Carrières-sur-Seine), afin de supporter le poids des cloches (quatre au XVII^e siècle). Chacune des quatre faces de la tour carrée est garnie de deux baies jumelles en ogive, équipées jusqu'à la révolution d'abat-son en bois dissimulant le beffroi des cloches. Cette tour (qui représente les deux tiers inférieurs du clocher actuel) est surmontée à l'origine d'une toiture en tuiles à deux pans ou « en bâtière », bien visible sur la plus ancienne représentation gravée du village (Claude Chastillon, vers 1620). Alors surviennent les grands travaux de mécénat utilitaire et artistique, entrepris à Neauphle-le-Château et environs par le Chancelier de France, premier comte de Pontchartrain et seigneur du lieu, à partir de la fin du XVII^e siècle. En 1695, sous la direction de son ami architecte le frère François Romain, religieux dominicain, le clocher est surmonté d'une élégante flèche en ardoise quatre pans, la plus haute de celle qu'il édifia dans notre secteur.

Hélas, en ce point culminant et très exposé de l'Yveline, un ouragan et la foudre endommagent à ce point le haut du clocher, en 1743, qu'il doit être recouvert d'une toiture à quatre pentes, plus modeste. Comme presque partout en France, la révolution provoque en 1794 l'enlèvement et la fonte des cloches pour en faire des canons, puis le clocher a été couronné en 1798 afin d'installer au sommet, sur une dalle de béton, le mécanisme du télégraphe à signaux inventé par Claude Chappe, Neauphle-le-Château devenant une station locale de la ligne Paris-Brest. Après 50 ans de craquements et grincements incessants dont se plaignent les riverains et les fidèles, gênés tant dans leur repos que dans leurs dévotions, le télégraphe est supprimé en 1851 et le clocher rendu à la Commune. Dans le souvenir encore vivant des ouragans du siècle précédent, on renonce à reconstruire la flèche et on surmonte la tour médiévale d'un couronnement néogothique à quatre faces, chacune ornée de deux baies ogivales identiques, à l'imitation du clocher ancien. Sur la plate-forme au sommet, un petit campanile en tuiles et charpentes abrite la nouvelle cloche des heures, tandis que l'unique cloche, récupérée après la Révolution dans les magasins de l'État, demeure installée comme ses devancières dans la partie ancienne de la tour. Le tout est exécuté sur les dessins de l'architecte communal Richard, père du peintre local renommé Edmond Richard dont l'atelier est toujours visible Grande Rue au bas de la place du



marché (actuelle propriété de Monsieur Olaf Pech).

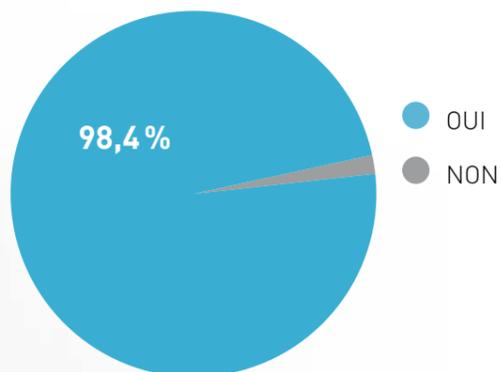
Mais, en 1858, au moment de l'achèvement des travaux, le conseil municipal décide de transférer la cloche de son beffroi dans la partie haute et nouvelle du clocher, bâti en matériaux légers et uniquement prévu à l'origine comme abri de l'horloge récemment acquise. S'ensuit un siècle et demi de désordres et de réparations permanents, aggravés par la pose, en 1940, d'un beffroi de fer plus rigide, destiné à la nouvelle et unique cloche. La grande restauration de 1991, qu'on espère définitive, ne sert qu'à souligner davantage les vices initiaux, aggravés par des phénomènes chimiques inconnus (analysés par des scientifiques internationaux !) nés de la réaction entre mortiers anciens et modernes. Devant le risque d'écroulement du clocher (et de la fermeture de l'église), la partie XIX^e est intégralement démontée en 1996. Grâce à la ténacité du maire Michel Faure et de son Conseil, forts de l'appui d'architectes et d'avocats spécialisés et compétents, la Municipalité sort victorieuse en 1997 du procès l'opposant à l'entrepreneur ; une exposition présentée au fond de l'église à l'attention des habitants, retraçant images à l'appui, l'histoire du clocher et proposant pour la reconstruction, l'alternative — flèche de 1695/tour carrée de 1856 (la première option étant un peu moins coûteuse) recueillie, sur un cahier de commentaires, une large majorité pour la seconde solution, bien intégrée dans la mémoire locale. L'ensemble est réédifié aux frais de l'entreprise,

sans bourse délier de la part de la commune ; le beffroi en chêne traditionnel, garni de l'ancienne cloche augmentée de deux nouvelles plus petites et d'un escalier en colimaçon métallique, est hissé à

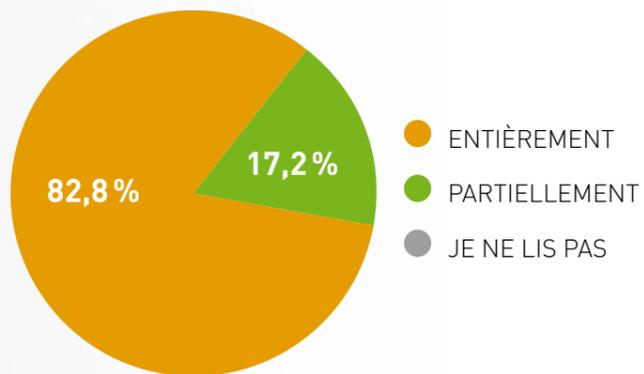
Grâce à la ténacité du maire Michel Faure et de son Conseil, [...] la Municipalité sort victorieuse en 1997 du procès l'opposant à l'entrepreneur

l'aide d'une puissante grue depuis le sol de la place jusqu'au sommet du clocher encore découronné ; une nouvelle horloge, munie des derniers perfectionnements informatiques, est installée à l'étage du haut, trois des faces supérieures du nouveau clocher étant garnies de cadrans en émail et d'aiguilles en fer forgé traditionnelles. La quatrième cloche fixe du petit campanile sommital, remise en service, sonne à nouveau les heures et demi-heures, complétant le carillon de ses trois grosses sœurs permettant ainsi de retrouver après deux siècles d'absence la sonnerie complète du XVIII^e siècle. De grandes fêtes, dont on se souvient encore, marquent en 1998 l'inauguration de cette belle entreprise. Le carillon des cloches rythme harmonieusement la vie quotidienne de Neauphle-le-Château et le clocher est à nouveau ouvert régulièrement à la visite, pour des groupes n'excédant pas 15 personnes, vu l'exiguïté des espaces et des accès, sur simple demande auprès du Syndicat d'Initiative. ■

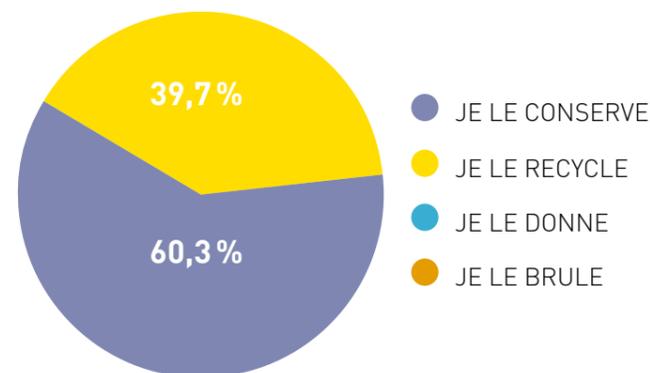
1. RECEVEZ-VOUS LE QDN DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES ?



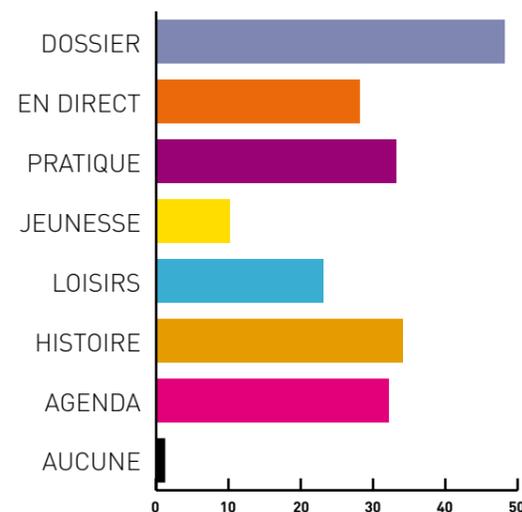
2. LISEZ-VOUS LE QDN ?



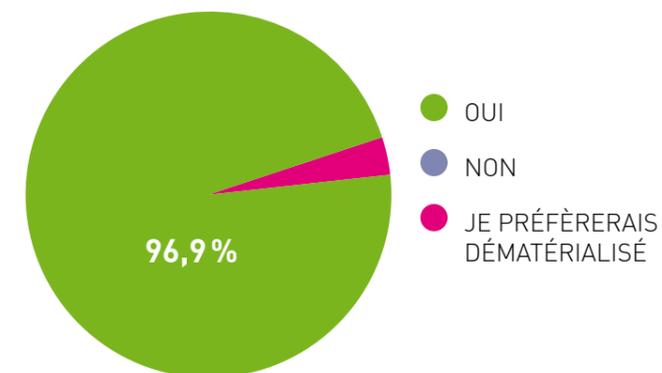
3. APRÈS LECTURE QUE FAITES-VOUS DE VOTRE QDN ?



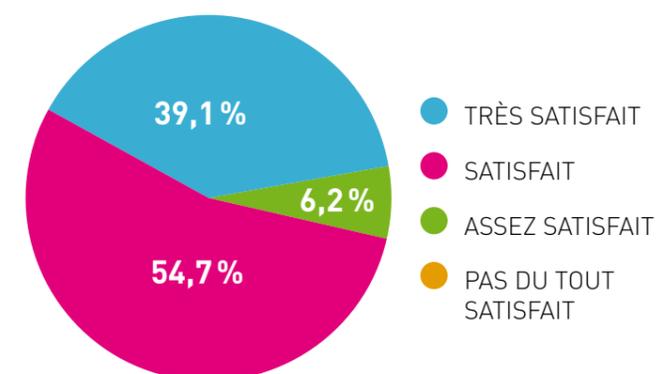
4. QUEL(ES) RUBRIQUE(S) PRÉFÉREZ-VOUS ? (plusieurs choix possibles)



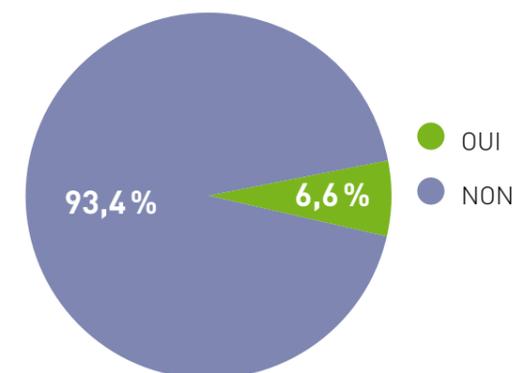
6. LA FORMULE PAPIER VOUS CONVIENT-ELLE ?



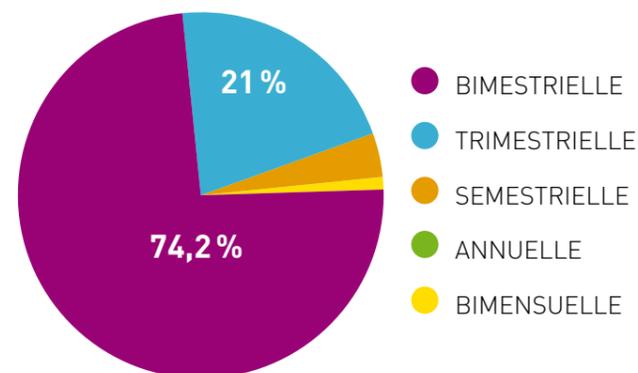
7. ÊTES-VOUS GLOBALEMENT SATISFAIT DE LA LECTURE DE VOTRE QDN ?



8. SOUHAITERIEZ-VOUS CONTRIBUER À LA CRÉATION DES PROCHAINS QDN ?



5. QUELLE FRÉQUENCE DE PARUTION VOUS PARAÎT IDÉALE ?



VOTRE OPINION...

C'EST TOUJOURS UN PEU RÉBARBATIF DE RÉPONDRE À UN QUESTIONNAIRE¹, MAIS C'EST POUTANT UN OUTIL INCONTOURNABLE POUR MESURER CE QUI INTÉRESSE SON ÉMETTEUR : SA CIBLE.

En l'occurrence pour « l'Équipe Communication », la satisfaction de ses lecteurs, à condition de jouer le jeu bien entendu ! C'est ce que nombre d'entre vous a fait en répondant à celui concernant votre « Quoi de Neauphle ? » et nous vous en remercions.

Comme le montrent les graphiques qui accompagnent ce « papier », il en résulte qu'une très grande majorité des personnes qui ont répondu à l'enquête reçoit bien son magazine dans sa boîte aux lettres et que ses lecteurs sont satisfaits, voire, très satisfaits de sa lecture (mais nous resterons modestes...).

Près de 83 % le lisent entièrement et 6 personnes sur 10 le conservent après lecture, sinon il est recyclé.

Globalement, les lecteurs sont intéressés par toutes les rubriques, mais le trio de tête revient aux chapitres « Dossier », « Histoire » et « Vie pratique ».

La fréquence de diffusion, bimestrielle, pratiquée actuellement convient à la grande majorité des répondants, 74 %, ainsi que sa formule papier que nous avons voulu plus économe avec un papier légèrement plus fin.

Pour répondre à la question posée plusieurs fois : « pourquoi les articles ne sont pas signés ? » : Lao Tseu (grand sage Chinois) disait : « Le sage sait que plus il donne aux autres, plus il a pour lui-même », c'est donc purement égoïste ! Plus sérieusement, la réponse est : c'est un choix puisque c'est un travail d'équipe et que tout le monde participe à la rédaction et à... la correction ! Ainsi, c'est toute l'équipe qui assume les propos pour lesquels le Maire nous laisse une entière liberté.

Pour rappel, vous pouvez nous contacter à tout moment pour poser une question, apporter une information ou, si vous avez envie de participer ponctuellement à la rédaction du magazine, nous envoyer un texte, par email à l'adresse : communication@neauphle-le-chateau.com.

Rappelons qu'une information hebdomadaire des actualités de la commune et de ses environs est également diffusée par la newsletter « Neauphle Hebdo ». Il suffit de s'abonner sur le site Internet de la maire www.neauphle-le-chateau.com. Et en plus, c'est gratuit, ce serait dommage de ne pas en profiter !

1. Reconnaissons-le : il y en a de plus en plus...



AGENDA

MARS

17 MARS

Croix-Rouge — Formation aux premiers secours

« Se préparer à être prêts ». Chacun peut sauver grâce à des réflexes de survie, des gestes simples, vitaux. Les formations accessibles à tous durent une journée, à l'issue de laquelle un diplôme PSC1 sera délivré. Pour s'inscrire, contacter le 07 71 32 86 16 et formation.maule@croix-rouge.fr.

22 MARS

Fête de l'Amitié. Pour les adhérents du Club des Aînés.

24 MARS

Loto Bingo de Printemps, organisé par le Lions Club.

25 MARS

« **Salon du bien-être** ». Manifestation organisée par « Cœur de Neauphléens » à la MJP.

AVRIL

1^{ER} AVRIL JOUR DE PÂQUES

« **Chasse aux œufs** », organisée par le Comité des Fêtes dans le Parc Saint-Martin.

7 AVRIL À 17 H 30 À LA MJP

Audition des classes de musique de l'ASLC. L'entrée est libre avec priorité aux élèves de l'ASLC. Animatrice violon : Sylvie Levacher, animatrice piano : Béatrice de Pontbriand, animateur guitare : Olivier Berthier, animateur flûte traversière : Alain Levacher.

L'ouverture sera assurée par les violons et la flûte et le final par les guitares.

7 ET 28 AVRIL

Croix-Rouge — Formation aux premiers secours.

14 AVRIL À 20 H À LA MJP

Soirée dansante latino – ASLC

UNE ÉCHAPPÉE BELLE EN CAMARGUE, AVEC LE CLUB DES AÎNÉS

Du 17 au 24 septembre, le Club des Aînés de Neauphle-le-Château organise un voyage en Camargue, terre de traditions, et au pont du Gard, en passant par les Gorges de l'Ardèche. Au programme, une visite de manade, Saintes Maries de la mer, Uzès, Avignon, les arènes de Nîmes, Aigues-Mortes... mais aussi une croisière au cœur de la Camargue, pour découvrir les roselières animées d'une multitude d'oiseaux, la bambouseraie de Prafrance et les vallées cévenoles. À noter que toutes ces découvertes se feront sans changement d'hôtel !

Pour s'inscrire dès maintenant, contacter Isabelle Zéphir, au 01 34 89 77 18 ou 06 79 15 75 49. Et aussi, par courriel : clubdesaines.nlc@laposte.net

RÉTRO-AGENDA



AMO L'ITALIA

C'est aux sons de Paolo Conte ou de Eros Ramazzotti que les neauphléens ont pu déguster un excellent repas typiquement italien. Une soirée où l'on a fêté en dansant les 82 ans de la Bellissima Mme Jamée qui est restée jusqu'aux derniers instants pour profiter de cette « bella notte » ! À noter que jamais le Comité des Fêtes n'avait reçu autant de remerciements à l'issue d'une soirée...